



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 19/02/2025

ID : 081-200034056-20250218-D2025_05-DE



Séance du 18 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit février à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D.- MME AJCHENBAUM - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - MM BARBERA - BOUTIE - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAURIES (Suppléant) - MAZARS C. - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

M. CURETTI a donné pouvoir à M. GARDELLE.

N° 2025/05

Objet : Administration : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lautrec pour la réalisation d'une salle multiculturelle

Vu la délibération n°2025-1 du 20 janvier 2025 de la commune de Lautrec relative à la demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout pour la réalisation d'une salle multiculturelle,

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée le projet de la commune de Lautrec.

Reconnaissant la dimension intercommunale de la salle multiculturelle et les bénéfices qu'elle apportera à l'ensemble des habitants et acteurs du territoire, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil, que la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout apporte un fonds de concours à la Commune de Lautrec d'un montant de 250.000,00 €HT, soit 9,68 % du montant total du projet.

Monsieur le Président présente ensuite le plan de financement du projet :

Financeurs	%	Montants (€ HT)
ETAT – DETR	20 %	516.193,84
Région (<i>soit 25% d'une dépense éligible plafonnée à 1 600 000 €</i>)	15,49 %	400.000,00
Département	14,81 %	382.387,69
Fonds Européens	20 %	516.193,84
Commune de Lautrec	20 %	516.193,85
CCLPA	9,68 %	250.000,00
TOTAL	100 %	2 580 969,22

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'octroi d'un fonds de concours à la Commune de Lautrec pour un montant de 250.000,00 €HT pour la réalisation d'une salle multiculturelle,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2025.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 19/02/2025

ID : 081-200034056-20250218-D2025_05-DE

S²LOW

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Georges BOUTIE



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.